



C'est du penal ou du civil ?...

Par **pat01**, le **16/11/2012** à **11:26**

Bonjour,

Mon mari a fait appel à un artisan pour des travaux.

Il a demandé 1000E d'acompte. il devait réaliser ces travaux au mois de mai.

Tout est marqué sur le devis, et accepté de l'artisan.

Depuis, malgré nos relances, silence radio.

J'ai déposé plainte au pénal pour escroquerie. Mais dans le doute, j'ai également sollicité le juge de proximité au civil.

Il m'a renvoyé mon dossier, car je lui demandé de choisir la meilleure option (pénal ou civil) dans la défense de mes intérêts, en me suggérant de me rapprocher d'un avocat.

En tout état de cause, une plainte au pénal est déposée. Peut-elle être rejetée ?

Puis-je avoir une plainte au pénal et une au civile pour le même litige ?

Comment procéder ?

Merci de vos réponses